

CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET) de Montreux-Veytaux

Procès-verbal N° 14 – 2021 / 2026

Séance du mardi 4 février 2025, 18h30 / 19h45
Salle 22 - Maison de Quartier Jaman 8 - Clarens

Ordre du Jour du 4 février 2025

| | |
|--|----------|
| 1. Procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024 | 3 |
| 1.1. Approbation du procès-verbal (annexe) | 3 |
| 2. Mot des directeurs | 3 |
| 2.1. Directions (EPSMO) et Directions (EPSME) – Harcèlement scolaire | 3 |
| 3. Informations | 5 |
| 3.1. Réunions des délégué-e-s de classe | 5 |
| 4. Discussion | 5 |
| 4.1. Coordonnées des enseignant-e-s fournies aux parents | 5 |
| 4.2. Bibliothèques scolaires..... | 5 |
| 4.3. Les déprédatations dans les bâtiments scolaires (toilettes) | 5 |
| 4.4. Modification du règlement du CET et validation par le Canton | 6 |
| 4.5. Rapport annuel à l'intention des communes soumis au CET pour approbation..... | 6 |
| 4.6. Repas dans les cantines scolaires | 6 |
| 4.7. Cours de récréation | 7 |
| 5. Projet Quarto | 7 |
| 5.1. Brochure d'information à l'intention des parents, mise à disposition..... | 7 |
| 6. Divers | 7 |
| 6.1. Accompagnement sur chemin de l'école..... | 7 |
| 7. Calendrier 2025..... | 7 |

➤ **Sont présent·e·s :**

| | |
|---|---|
| Groupe 1 | Les représentant·e·s des autorités communales : |
| Mmes | Jacqueline Pellet Christine Chevalley Alexandra Ramser |
| MM. | Yanick Hess Florian Manzini |
| Groupe 2 | Les représentant·e·s des professionnels·elle actifs·ves au sein des Etablissements : |
| Mmes | Sandrine Kern Irène Mauroux Sandrine Boubée |
| MM. | Philippe Valazza Xavier Désilets Guillaume Jordan |
| Groupe 3 | Les représentant·e·s des milieux et des organisations concerné·e·s par la vie des Etablissements : |
| Mmes | Sandrine Monis Casasola, (en alternance avec Mme Célia Elison) Céline Cornaz |
| MM. | Laurent Molinari Gregory Chiaradia |
| Groupe 4 | Les parents d'élèves fréquentant les Etablissements : |
| Mmes | Myriam Altieri Regina Andrade Géralde Vuissoz Coralie Monachon |
| MM. | Albert Richard Olivier Müller |
| ➤ Les membres excusé·e·s : | |
| Mme | Célia Elison (en alternance avec Mme Sandrine Monis Casasola), groupe 3 |
| MM. | Vincent Demaurex, groupe 3 |
| | Nicolas Büchler, groupe 1 |
| ➤ Participant·e avec voix consultative : | |
| Mme | Floriane Dossin, adjointe responsable du Bureau Communal des Ecoles (BCE) |
| M. | Simon Smith, chef du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse |
| ➤ Auditrice : | |
| Mme | Deborah Kucera, adjointe administrative de la cohésion sociale, familles et jeunesse |

Prise du PV : C.Rossetti

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

| | |
|-------------------|---|
| EPSMO | : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest |
| EPSME | : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est |
| SSF | : Sport scolaire facultatif |
| BCE | : Bureau communal des Ecoles |
| MPP | : Méthode de préoccupation partagée |
| Unité PSPS | : Unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire |

1. Procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024

1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)

La Présidente souhaite les meilleurs vœux pour la nouvelle année et salue la présence de M. Gregory Chiaradia, nouveau membre représentant la société civile. M. Chiaradia est fondateur de l'Association Chromatix. Cette association est subventionnée par la Commune de Montreux. En collaboration avec le centre de loisirs « Le Point », elle a réalisé une fresque située sur le quai de la Gare de Montreux.

Des modifications sont demandées par Mme Altieri à la page 4 au point 4.2. Il faut ajouter que le congé accordé par le CET s'ajoute au congé-joker. La Présidente relève que le congé du CET est découpé du congé-joker. Au point 6.1, Mme Altieri précise « de laisser ouverts les stores » et non pas « fermés » et d'ajouter le lieu, le collège Etraz.

Mme Boubée précise que la demande des stores remontés est due au risque d'orages accompagnés de grêle. En été, cela devient une serre dans les classes.

Le service SFJ se renseignera sur les conditions du contrat d'assurance du bâtiment en cas de grêle.

2. Mot des directeurs

2.1. Directions (EPSMO) et Directions (EPSME) – Harcèlement scolaire

EPSME

A Montreux-Est, la méthode de la préoccupation partagée (MPP) est toujours utilisée (voir informations sur cette méthode sur les liens : <https://www.plateforme-mpp.ch/> et <https://www.vd.ch/formation/sante-a-lecole/prestations/harcelement-intimidation-et-violences-entre-eleves>). Afin d'agrandir l'équipe, de nouveaux enseignant·e·s ont suivi la formation sur la MPP. Pour la prévention, le groupe santé va se pencher sur un projet faisant intervenir d'autres prestataires externes que la Police.

EPSMO

A Montreux-Ouest, cette méthode a débuté en 2021 et l'équipe est montée en compétence. Depuis 2021, ce groupe a réalisé les interventions suivantes :

| Années scolaires | Nombre d'interventions |
|------------------|------------------------|
| 2021 - 2022 | 8 |
| 2022 - 2023 | 8 |
| 2023 - 2024 | 11 |
| 2024 - à ce jour | 6 |

L'école est dans une relative stabilité. Les réseaux sociaux sont une caisse de résonance concernant la maltraitance et le harcèlement pour les enfants. Le harcèlement est souvent sujet de conflit entre deux enfants.

Les éléments signalés par les parents se déroulent majoritairement hors du temps scolaire. Les préventions ont leurs limites. Certain·e·s élèves sont dans une situation éducative catastrophique telle que les préventions n'ont pas de prise. Ce n'est plus du domaine de l'école mais du domaine éducatif.

Les deux établissements sont impactés par ces situations éducatives lourdes et ces dernières mettent le système scolaire en difficulté.

Tableau citant les actions de préventions mises en place à l'EPSMO en matière de vivre-ensemble

| EPSMO | | | |
|---|-------------------|----------------------------------|--|
| Actions de prévention et vivre-ensemble | | | |
| 1-2P | Vers le Pacifique | Le tapis de la maison | Vinet bouge |
| 3P | | Education à l'alimentation | |
| 4P | | Oscar et Zoé | |
| 5P | | Semaine du goût, ateliers EPM | |
| 6P | | Oscar et Zoé | |
| 7P | | Oscar et Zoé | |
| 8P | | Les Monstres du Net | |
| 9S | | Police Riviera | Méthode de la préoccupation partagée (MPP) |
| 10S | | Les Monstres du Net | |
| 11S | | Police Riviera | |
| | | Estime de soi et différence | |
| | | Collaboration, rallye | |
| | | Police Riviera | |
| | | Prendre soin et 1er secours | |
| | | Cyber harcèlement, théâtre-forum | |
| | | Police Riviera | |
| | | A déterminer | |
| | | Police Riviera | |
| | | Sortir ensemble et se respecter | |
| | | Police Riviera | |
| | | Sortir ensemble et se respecter | |
| | | Police Riviera | |

| Actions vers le Pacifique en plus de celles réalisées en classe par les enseignantes | |
|--|-----------------------|
| Décembre | Pavage collectif |
| Janvier | Jeux de détente |
| Février | Dessin collectif |
| Mars | Jeux de collaboration |
| Avril | Chasse aux oeufs |
| Mai | Déjeuner commun |
| Juin | Cross |

Mme Altieri apporte des éléments suite à son courriel sur le harcèlement. Ce thème a été relevé par les parents à l'Assemblée générale des parents. Les unités PSPS¹ ont des référent·e·s dans les établissements et pourraient mettre en place des ateliers de prévention. Mme Altieri a rencontré le Dr Frédéric Schicker, médecin scolaire. Ses idées seront transmises à la référente de Montreux-Est. La MPP est une méthode d'intervention au début du harcèlement et des conflits. Mme Altieri et le Dr Schicker sont dans l'optique d'une prévention en amont. Le but est de mettre en lien les personnes et, peut-être, des idées peuvent émerger.

Mme Kern précise que les différentes parties prenantes collaborent déjà et qu'une rencontre a eu lieu avec le Dr Schicker. Deux projets de prévention ont été validés sur le portail PSPS et d'autres projets se mettent en place. La prévention s'effectue dans les classes d'élèves plus âgé·e·s. Chez les élèves plus jeunes, le travail de prévention est établi par le corps enseignant travaillant au quotidien sur le vivre-ensemble et le respect de l'autre. L'école privilégie de travailler par volées d'élèves.

¹ Unité PSPS : Unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire

Mme Monis Casasola précise que les projets concernant le groupe PSPS doivent idéalement venir des élèves. Cela doit venir du terrain et non des adultes.

A Montreux-Est, la Fondation AACTS² intervient chaque année chez les grand-e-s élèves sur les comportements à risque (<https://aacts.ch/>).

La Présidente propose qu'un projet de prévention précoce mis en place dans les établissements soit présenté au CET lors d'une prochaine séance.

Le quart parents aimerait encourager les personnes à réfléchir et à développer ensemble ; c'est-à-dire d'être plus en prévention qu'en intervention.

Mme Boubée, pratiquant la MPP, affirme que la problématique se trouve principalement aux cycles 2 et 3. Le projet de 2016 sur le harcèlement mis en place par l'EPS de Blonay-St-Légier est expliqué (voir document en annexe).

Une discussion s'ensuit sur les dénonciations et les sanctions mises en place par les écoles et les autorités. L'école émet des dénonciations cependant la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) est débordée. La priorité est donnée au cas uniquement si l'enfant est en danger. Le constat d'impuissance est réel et impacte les écoles. Les sanctions contre le harcèlement ne peuvent être données que si les faits ont eu lieu entre les murs de l'école et durant les horaires scolaires. La plupart des cas de harcèlement se font par les réseaux sociaux le soir et le week-end. Le système est débordé et cela péjore l'enseignement.

3. Informations

3.1. Réunions des délégué-e-s de classe

Le déroulement de la réunion est donné par M. Désilets. Les parents sont intervenus et ont remercié le comité pour l'accueil. M. Désilets informe avoir reçu une liste de thèmes de la part de Mme Altieri et la remercie. Cependant cette liste ne sera pas partagée aux élèves. Les demandes doivent uniquement venir des élèves. La force motrice reste l'élève qui propose et qui agit. D'ailleurs, une liste de projets a été proposée par ces enfants et les enseignant-e-s n'arrivent pas à combler toutes leurs requêtes. M. Désilets énumère les projets réalisés. Mme Andrade demande la possibilité de pérenniser une fois par an la présence des membres du CET à ces réunions. La Présidente rappelle les prérogatives du CET dont celles d'avoir un contact avec les délégué-e-s de classe. Le moment et la forme de ces contacts peuvent varier.

4. Discussion

4.1. Coordonnées des enseignant-e-s fournies aux parents

La direction des écoles fait inscrire aux enseignant-e-s leur nom dans chaque agenda ainsi que le moyen par lequel les parents peuvent les joindre. Les enseignant-e-s peuvent choisir entre le courriel professionnel ou le numéro de téléphone. Il est stipulé dans le règlement LEO (Loi sur l'enseignement) que l'enseignant-e doit donner un moyen de communication.

4.2. Bibliothèques scolaires

La Présidente informe qu'actuellement les deux établissements scolaires ont une bibliothèque scolaire secondaire. Une réflexion est en cours avec la DGEO pour les bibliothèques primaires avec une implication de la bibliothèque communale. La réflexion s'oriente sur le projet d'un bibliobus circulant dans les divers collèges. Des discussions sont en cours sur le probable agrandissement de la bibliothèque communale. Les bibliothèques scolaires sont ouvertes durant les horaires scolaires. Mme Altieri aborde le sujet des bibliothèques mixtes (communales et cantonales) permettant d'étendre les horaires. La Présidente annonce que ceci n'est pas envisageable à Montreux étant donné l'étendue du territoire, les forces et missions de la bibliothèque communale. Des recherches de synergie sont en cours.

4.3. Les déprédatations dans les bâtiments scolaires (toilettes)

² Fondation AACTS - (Addiction, Action Communautaire, Travail Social)

Mme Kern développe l'historique des déprédatations. Les parents des élèves impliqué·e·s ont été convoqué·e·s. Les concierges n'ont pas eu d'autre choix que de fermer les toilettes car elles étaient inutilisables.

En décembre 2024, la direction de l'école a convoqué une assemblée extraordinaire du corps enseignant du site pour trouver des solutions.

Les enseignant·e·s sont arrivé·e·s avec la proposition de restreindre les sorties pendant les cours. Ensuite, les parents ont reçu la communication. Depuis la mise en place de cette mesure, les déprédatations ont drastiquement chuté. La Présidente précise qu'une enquête est en cours puisqu'une plainte a été déposée pour un départ de feu. Les détails ne peuvent donc pas être transmis.

Mme Andrade et M. Müller font état des ressentis de certains parents et enfants vis-à-vis de cette mesure. Dans le quart parents, une majorité trouve ces mesures disproportionnées sachant que les élèves ayant commis les infractions sont connu·e·s.

Mme Kern explique que les élèves ont 3 minutes de pause entre chaque cours leur permettant d'aller aux toilettes. Les élèves ont également une grande pause le matin et l'après-midi.

M. Valazza s'interroge sur le pourcentage d'élèves qui sont content·e·s de cette mesure car maintenant ils·elles peuvent enfin aller sereinement aux toilettes sans subir du harcèlement. Comme indiqué dans le rapport d'activités du CET, M. Hess indique que le CET doit aller dans le sens de l'élève au niveau éducatif. Le message le plus uniforme doit être mis par rapport au cadre et afin d'éviter les excès.

M. Désilets explique qu'il fait partie de ces enseignant·e·s qui ne laissent pas les élèves aller aux toilettes durant le cours. Il évalue chaque cas. Ce sont souvent les mêmes élèves qui le sollicitent. La plupart de ces élèves vapotent ou sont sur leurs téléphones. M. Molinari, remplaçant à Montreux-Est, a été approché par des enfants pour discuter de cette mesure. Ces élèves ont exprimé leur mal-être dû au 5% de semeurs·ses de troubles. Les élèves de M. Molinari se sentent puni·e·s et le vivent comme une injustice.

Mme Andrade constate que le cadre posé sanctionne les 700 élèves. Le 5% qui dysfonctionne se sert du cadre en place pour le pervertir. Il lui semblerait plus judicieux de laisser l'enseignant·e évaluer la situation selon l'enfant.

M. Valazza a beaucoup de peine à comprendre que cette problématique ait fait l'objet d'un article dans un journal. La Présidente souligne l'importance de dialoguer avec l'enseignant·e. L'enfant doit partager son mal-être à l'enseignant·e. M. Valazza ajoute qu'il serait intéressant d'avoir l'avis des délégué·e·s de classe.

4.4. Modification du règlement du CET et validation par le Canton

Comme expliqué dans les précédentes séances, ce règlement a été approuvé par les conseils communaux de Montreux et de Veytaux. Cependant, le Canton ne l'avait pas validé car le contrat de droit administratif entre les deux communes n'avait pas été établi. Suite au scrutin populaire du dimanche 22 septembre 2024, la population veytausienne a refusé de fusionner avec Montreux. Le contrat de droit administratif répertoriant les frais entre les deux communes touchant le scolaire et le parascolaire est en préparation. Le premier projet de contrat de droit administratif sera transmis à la Commune de Veytaux dès le 10 avril 2025. Il doit ensuite être validé par les deux Municipalités et permettra de proposer un nouveau règlement du CET dont il est fort probable qu'il soit appliqué pour la prochaine législature.

4.5. Rapport annuel à l'intention des communes soumis au CET pour approbation

Le projet de rapport annuel a été distribué aux membres. Suite à l'approbation de ce document par les membres du CET, le rapport sera diffusé sur le site communal et transmis aux Municipalités des deux communes.

4.6. Repas dans les cantines scolaires

Une série de questions ont été posées par M. Richard. Un document de réponses a été rédigé par le BCE (voir en annexe). M. Richard remercie des réponses fournies. Il est l'unique testeur de Fourchette verte à Montreux. Une baisse de variété a été constatée. Deux menus végétariens sont imposés ; avant il s'agissait d'une option. Il souligne également qu'il ne faut pas confondre des menus sans viande et végétariens. Ce ne sont pas de vrais menus végétariens.

La Présidente précise que ces éléments seront relayés au traiteur.

4.7. Cours de récréation

Il s'agit d'un sujet récurrent discuté également au Conseil communal par des motions et postulats. Actuellement, un projet est en cours. Le BCE sera saisi pour consultation.

Dès qu'il sera prêt, le projet sera transmis au CET pour réaction.

Une proposition d'aménagement de la cour de récréation du collège de Chailly sera effectuée par le service des Domaines, Bâtiments et Sport (DBS).

Le CET sera consulté par courriel si une séance n'est pas prévue dans les délais, avant un dépôt de préavis au Conseil communal.

Mme Altieri intervient sur le préau de Clarens-gare. Ce point a été relevé par les élèves. La Présidente spécifie que tous les collèges vont être examinés pour l'aménagement de leur cour de récréation avec comme premier le collège de Chailly.

5. Projet Quarto

5.1. Brochure d'information à l'intention des parents, mise à disposition

Suite à une proposition de la Présidente, le carton de brochures est mis à disposition à la direction SFJ au 2^{ème} étage.

6. Divers

6.1. Accompagnement sur chemin de l'école

M. Manzini a relayé une demande de parents. Des employé·e·s de la Commune accompagnent des enfants sur divers trajets (Glion – Territet / les Avants – Chernes). Il est très difficile de trouver du personnel compétent et disponible pour des périodes très courtes. Des exemples sont cités. D'ailleurs, M. Smith lance un appel pour des personnes intéressées à effectuer ces trajets. Les responsables des trajets et leurs remplaçant·e·s sont tombé·e·s malades. Des groupes whatsapp existent et les parents se sont bien organisés. La Commune a lancé un appel aux volontaires. Normalement les accompagnements sont toujours assurés, il s'agit d'une exception.

M. Molinari demande la situation des futurs travaux de la salle triple et de l'extension de l'école. La Présidente informe que les recours sont traités par les tribunaux. M. Molinari déplore l'insalubrité de la salle de gym et hier il faisait 13 degrés. Cette salle est en fin de vie et dangereuse. La Présidente en est navrée et ces procédures juridiques affectent tout le système.

7. Calendrier 2025

Les prochaines séances ont lieu à la Maison de Quartier Jaman 8 le :

- mardi 13 mai 2025 à 18h30.
- mercredi 17 septembre 2025 à 18h30
- mercredi 17 décembre 2025 à 18h30

Annexes :

- Rapport annuel du Conseil d'Etablissements de Montreux-Veytaux
- Courrier EPSME « déprédatiions »
- Repas dans les cantines scolaires
- Programme du cycle de conférences en lien avec la lutte contre le (cyber) harcèlement de l'EPS de Blonay-St-Légier

Diffusion de ce procès-verbal :

- Membres du CET
- La Municipalité pour information
- Suite à validation par le CET sur le site internet communal

Rapport annuel

du

Conseil d'Etablissements (CET)

de Montreux-Veytaux

Sommaire

| | |
|--|---|
| 1. Préambule | 2 |
| 2. Rapport de la Présidente..... | 2 |
| 3. Composition et calendrier du Conseil d'Etablissements (CET) de Montreux-Veytaux | 2 |



Rapport annuel du Conseil d'Etablissements (CET) de Montreux-Veytaux

1. Préambule

Le Conseil d'Etablissements (CET) de Montreux-Veytaux est une instance essentielle, réunissant représentants des autorités communales, parents d'élèves, enseignants et membres de la société civile. Son rôle est de favoriser le dialogue et la collaboration entre tous les acteurs impliqués dans la vie scolaire, afin de créer un environnement éducatif harmonieux et propice à l'épanouissement des élèves.

Au cours de l'année 2024, le CET a poursuivi ses efforts pour renforcer les liens entre l'école et la communauté, en mettant en œuvre diverses initiatives visant à améliorer la qualité de l'enseignement, le bien-être des élèves ainsi que la communication avec les différentes instances.

2. Rapport de la Présidente

L'année 2024 a été marquée par une dynamique positive au sein du Conseil d'Etablissements (CET) de Montreux-Veytaux. Grâce à l'engagement de chacun·e, plusieurs thématiques importantes ont pu être abordées et discutées lors de nos séances.

Éléments clés des séances tenues en 2024

Les procès-verbaux des séances ont mis en lumière plusieurs points importants :

- Présentation du TSHM
- Congés Joker
- Congés scolaires attribués par le CET
- Organisation des camps
- CartoRiviera
- Projet Quarto
- Relation CET et le conseil des délégué·e·s
- Fusion entre les Communes de Montreux et Veytaux du 22 septembre 2024 : Refusée

Fort de cette dynamique collaborative, le CET se fixe pour objectif de poursuivre sur cette voie en 2025, en continuant de renforcer les synergies entre ses membres.

Je suis convaincue que la réussite et l'épanouissement de nos élèves reposent sur cette capacité à travailler ensemble dans un esprit d'entraide et de co-construction.

En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude à l'ensemble des membres du Conseil d'Etablissements, au corps enseignant, aux parents et aux élèves pour leur dévouement et leur collaboration tout au long de l'année avec une envie commune de faire avancer nos projets.

3. Composition et calendrier du Conseil d'Etablissements (CET) de Montreux-Veytaux

La composition détaillée de l'ensemble des membres arrêtée au 31 décembre 2024 ainsi que le calendrier des séances tenues au cours de cette même année constituent une partie intégrante du présent rapport.

La démission de Monsieur Claudio Da Silva Neto, datée du 8 octobre 2024, de sa participation au quart de la société civile a été prise en compte avec effet au 31 décembre 2024.

Annexes au présent rapport annuel :

- Membres du Conseil d'Etablissements (CET) de Montreux-Veytaux avec fonction au 31.12.2024
- Calendrier des séances

Diffusion de ce rapport annuel :

- Membres du Conseil d'Etablissements (CET) de Montreux-Veytaux

Diverses abréviations potentiellement utilisées dans ce rapport annuel :

| | |
|--------------|--|
| EPSMO | : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest |
| EPSME | : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est |
| SSF | : Sport scolaire facultatif |
| TSHM | : Travailleur social hors murs |
| CEF | : Conseillère école-famille |
| BCE | : Bureau communal des Ecoles |

Extrait du rapport de gestion 2024 :

Conseil d'établissements (CET) Montreux-Veytaux

Le Conseil d'établissements (CET) de Montreux-Veytaux s'est réuni à 3 (4) reprises. Dans le cadre des activités du Conseil d'Etablissements (CET) de Montreux-Veytaux et en plus de son rôle d'espace d'échanges et de discussions pour les partenaires du milieu scolaire, le CET a traité en particulier les dossiers suivants :

- *Présentation du TSHM*
- *Congés Joker*
- *Organisation des camps*
- *CartoRiviera*
- *Projet Quarto*
- *Relation CET et le conseil des délégué·e·s*

Les procès-verbaux des séances figurent sur le site communal www.montreux.ch.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET) DE MONTREUX VEYTAUX

LISTE DES MEMBRES (24 membres) avec fonction

Autorités communales

| | Fonctions |
|--------------------------------|--|
| Mme Jacqueline Pellet | Conseillère municipale, en charge des écoles de la Commune de Montreux de Montreux et Présidente |
| Mme Christine Chevalley | Syndique de Veytaux, en charge des écoles, Vice-présidente |
| M. Yanick Hess | Conseiller Communal (désigné le 8 septembre 2021 par le Conseil communal de Montreux) |
| M. Nicolas Büchler | Conseiller communal (désigné le 8 septembre 2021 par le Conseil communal de Montreux) |
| Mme Alexandra Ramser | Conseillère communale (désignée le 13 septembre 2021 par le Conseil communal de Veytaux) |
| M. Florian Manzini | Conseiller communal (désigné le 8 septembre 2021 par le Conseil communal de Montreux) |

Professionnels (elles) actifs au sein des établissements

| | Fonctions |
|----------------------------|-----------------------------------|
| Mme Sandrine Kern | Directrice de l'EPS Montreux-Est |
| M. Philippe Valazza | Directeur de l'EPS Montreux-Ouest |
| M. Xavier Désilets | Enseignant à l'EPS Montreux-Ouest |
| M. Guillaume Jordan | Enseignant à l'EPS Montreux-Ouest |
| Mme Irène Mauroux | Secrétaire à l'EPS Montreux-Est |
| Mme Sandrine Boubée | Enseignante à l'EPS Montreux-Est |

Société civile

| | Fonctions |
|---|---|
| M. Claudio Da Silva Neto | Animateur jeunesse à la paroisse réformée de Montreux-Clarens |
| M. Laurent Molinari | Président du club de basket du Montreux Jazzers et entraîneur |
| M. Marc Weber | Entraîneur des juniors au Montreux - Sports |
| Mme Célia Elison / Mme Sandrine Monis Casasola | Conseillères Ecole-Famille (CEF) - en alternance |
| Mme Céline Cornaz | Association du Passeport Vacances |
| M. Vincent Demaurex | Pasteur représentant la Table ronde œcuménique |

Parents d'élèves fréquentant les établissements

| | Fonctions |
|-----------------------------|----------------|
| Mme Myriam Altieri | Parent d'élève |
| M. Albert Richard | Parent d'élève |
| Mme Coralie Monachon | Parent d'élève |
| M. Olivier Müller | Parent d'élève |
| Mme Géralde Vuissoz | Parent d'élève |
| Mme Régina Andrade | Parent d'élève |

Participante et participant avec voix consultative

| | Fonctions |
|----------------------------|--|
| Mme Floriane Dossin | Adjointe responsable du Bureau Communal des Ecoles (BCE) |
| M. Simon Smith | Chef du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse |

CALENDRIER DES SEANCES

| Date | Lieu de la séance |
|------------------|--------------------------------------|
| 12 mars 2024 | Maison de Quartier Jaman 8 – Clarens |
| 28 mai 2024 | Maison de Quartier Jaman 8 – Clarens |
| 3 septembre 2024 | Maison de Quartier Jaman 8 – Clarens |

Réf. : KER/im

Montreux, le 17 décembre 2024

Dépréciations des toilettes du collège de Gare 33

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Comme vos enfants vous en ont certainement déjà informés, plusieurs toilettes du bâtiment de Gare 33 ont dû être fermées par le service de conciergerie. En effet, des dépréciations inadmissibles causées par des élèves de l'établissement, durant les heures de cours, les ont rendues inutilisables.

Afin de remédier à cette situation préoccupante, la conférence des maîtres de Gare 33 s'est réunie pour réfléchir aux solutions les plus adaptées. Ainsi, dès le 6 janvier 2025, une nouvelle organisation sera mise en place :

- **Durant les cours**, les élèves seront autorisés à se rendre aux toilettes une seule fois par demi-journée.
- Chaque sortie sera consignée dans l'agenda, sur la page de gauche, avec l'heure de départ et l'heure de retour (exemple : WC 9h50 – 10h02). En cas de non-présentation de l'agenda, aucune sortie ne sera autorisée durant les cours.
- **Durant la récréation**, les élèves sont autorisés à se rendre aux toilettes avec l'accord du surveillant.

Nous espérons que ces mesures permettront à chacun d'accéder à des installations sanitaires propres et en bon état. Les dégâts portés aux infrastructures seront transmis à la commune, propriétaire des lieux, et les auteurs identifiés seront dénoncés et sanctionnés.

Nous invitons les parents, dont les enfants ont des besoins médicaux spécifiques nécessitant des visites fréquentes aux toilettes, à prendre contact avec l'infirmière scolaire au ☎ 079 159 07 33, ainsi qu'avec le/la titulaire de la classe.

Nous comptons sur votre compréhension et votre soutien pour sensibiliser vos enfants au respect des lieux communs ainsi qu'au travail, souvent invisible et difficile, réalisé par les concierges, grâce auxquels nos bâtiments scolaires sont maintenus propres et fonctionnels.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes et vous adressons, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations les meilleures.



Sandrine Kern
Directrice

Copies

- *Mme Dossin, Bureau Communal des Ecoles*
- *M. Smith, chef de service SFJ*
- *M. Sentinelli, chef de service DBS*
- *Mme Cairovic, responsable des concierges*

Repas dans les cantines scolaires

- 1) *Quel est le processus de validation de la qualité de la prestation fournie par le prestataire et la qualité perçue par les clients ?*
- 2) *Quels sont les éléments de vérification de la qualité prévus dans le contrat avec le prestataire ?*

Suite à la décision d'adjudication du 27 juin 2022, la société KIDELIS SA a été retenue pour préparer les repas des APEMS et restaurants scolaires.

Comme le stipule le contrat, le traiteur est tenu de respecter les normes émises par Fourchette Verte et de la Société Suisse de Nutrition (SSN).

Les normes énergétiques de nutrition ainsi que le grammage sont contrôlés en fonction des recommandations de ces deux instances.

Un cahier des charges détaillé des prestations à fournir fait partie intégrante du contrat.

Une évaluation du volume des repas non-consommé est réalisée 3 fois par an, et permet de réajuster les menus.

- 3) *Est-ce que la commune effectue une évaluation de la qualité des repas auprès des encadrants APEMS 1-6H et des élèves 7-11H plus généralement ?*

Des testeurs du label Fourchette Suisse verte se rendent dans les APEMS / Restaurant scolaire et rendent leur rapport.

L'Office de la consommation (OFCO) effectue des contrôles d'hygiène, et rend un rapport aux responsables.

Chaque semaine des **cahiers de liaison** sont remplis par les responsables des sites, et transmis au traiteur. Dans ce document les collaborateurs y notent les problèmes de cuisson, de qualité, de quantité, de préparation mais aussi leur retour et celui des enfants. Ces cahiers de liaison permettent en tout temps au traiteur de modifier ses menus en tenant compte des éléments techniques, mais aussi dans la mesure du possible, des goûts généraux.

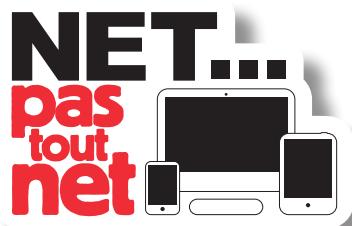
En cas de problème plus urgent, un contact immédiat est établi avec le traiteur par téléphone, ou par courriel avec envoi de photo si pertinent.

SFJ a accès à ces cahiers de liaison et échange régulièrement avec les responsables des APEMS et restaurants scolaires. Les demandes ou remarques sont transmises au traiteur. Tout commentaire des parents est également envoyé pour information au traiteur.

L'équipe de l'animation jeunesse qui participe aux accueils de midi dans les restaurants scolaires, donne également son retour à l'administration tant pour la qualité du repas, mais aussi pour l'organisation générale.

- 4) *Quelle est l'échéance du contrat actuel ?*

Le contrat actuel est en vigueur jusqu'au 31 juillet 2027.



L'Etablissement primaire et secondaire et l'association des parents d'élèves de Blonay - St-Légier organisent tout au long de l'année une série de conférences sur le *Cyberharcèlement*.

Chaque conférence a son thème lié à son conférencier. Tous les intervenants ont accepté avec enthousiasme de partager leur expérience et leur expertise sur ce thème important et délicat.

C'est en associant nos efforts que notre société pourra mieux réagir et ainsi faire face à ce phénomène en pleine expansion... Un grand merci pour l'intérêt que vous porterez à cette action.

PRÉSENTATION DES CONFÉRENCES ET DES CONFÉRENCIERS



En sécurité nulle part ? Identifier et prévenir les facettes du (cyber)harcèlement

Après son doctorat à l'Université de Genève, en Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation, **Caroline Dayer** y travaille actuellement en tant qu'enseignante et chercheuse. Ses travaux et ses interventions portent plus particulièrement sur les formes de violences et les moyens de les prévenir.

Jeudi 1^{er} octobre 2015, Aula du Collège de Clos-Béguin, 20h



Surfer avec prudence sur internet

Action Innocence contribue à préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur internet. Ses objectifs sont d'informer et sensibiliser le public, les parents, les professionnels de l'éducation et de la santé et les jeunes des dangers liés à Internet, de promouvoir une pratique sécurisée d'Internet, de transmettre, partager son savoir faire, son expérience et son expertise et de lutter contre la pédocriminalité sur Internet.

Mardi 1^{er} décembre 2015, Aula de Bahyse, 20h



De la cour d'école à la cour de justice...

Jeune retraité, **Michel Lachat**, a officié plus de trente ans comme président du tribunal des mineurs du canton de Fribourg. En 1995, il a fondé l'Institut International des droits de l'enfant (IDE) à Sion où il a fonctionné comme formateur et expert en droit des mineurs en Suisse et à l'étranger. Il a également participé à deux émissions « Temps Présent » de la TSR.

Jeudi 4 février 2016, Aula du Collège de Clos-Béguin, 20h



Le Monde virtuel de l'adolescence

Médecin-chef au SUPEA (Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent) au CHUV à Lausanne, le **Docteur Philippe Stephan** est également maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne. Il partage régulièrement son expérience avec les parents de pré-adolescents et d'adolescents, afin de leur transmettre des outils concrets pour gérer cette phase de la meilleure façon possible.

Mercredi 9 mars 2016, Aula de Bahyse, 20h



Cyber-harcèlement et comportements numériques: comprendre pour pouvoir agir et déployer les bons outils

Spécialisé dans l'utilisation professionnelle des réseaux et médias sociaux, la gestion de la réputation sur Internet, la sécurité de l'information et la sécurité humaine, **Stéphane Koch** est formateur et expert pour l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE), l'Institut Suisse des Relations Publiques (ISRP), et le Centre de formation au journalisme et aux médias (CFJM).

Jeudi 12 mai 2016, Aula de Bahyse, 20h

« Apprendre en gérant son Stress »

Mme Witschi propose un cours basé sur la kinésiologie pour favoriser la concentration, mémorisation tout en gagnant en calme et sérénité.

Ce cours a pour but de libérer l'enfant des échecs de l'apprentissage tels que la frustration, la dévalorisation et les blocages dus aux expériences négatives du passé et celui de l'aider dans des situations de stress qui peuvent conduire à l'inversion des chiffres et des lettres, la difficulté à lire à haute voix ou encore oublier l'orthographe des mots et ne plus se souvenir des réponses en situation d'examen. Il vise aussi à permettre à l'enfant d'améliorer sa capacité d'apprendre au travers d'exercices simples réduisant le stress.

La session commence début novembre pour finir début avril. Elle est destinée aux enfants de 5 à 8 HS et se déroulera à Clos Béguin.

Informations et bulletins d'inscription
à télécharger sur notre site:

www.ape-blonay-stlegier.ch

